

Lettre d'info PPR

Janvier 2025



Formations en bureautique

Peu importe le métier de reconversion visé, des compétences minimales en bureautique seront cruciales pour la réussite de votre PPR.

En effet, pour vos recherches de formation, de stages et d'emplois, il vous faudra utiliser un ordinateur, envoyer des emails, réaliser des recherches en ligne, rédiger des courriers, un CV, etc.

Profitez de votre année de PPR pour vous former en informatique et sur les outils bureautique (Word, Excel, Outlook) !

Organismes de formation

- * [SOLURIS, Saintes](#)
- * [CIPECMA, La Rochelle](#)
- * [Hommes et Savoirs, Royan](#)
- * [Envol Formation, St Jean d'Angely](#)
- * [CNFPT](#)

Formations en ligne

- * [Open Classroom](#)
- * [Projet Voltaire \(payant\)](#)
- * [Agilefingers](#)
- * ...

Pensez aussi à contacter votre Conseiller

Numérique le plus proche, il/elle pourra vous aider !

POINT STATUT

Engagements du CDG 17

Le Centre de Gestion 17 a un rôle de conseil auprès de l'employeur sur le suivi administratif et statutaire de l'agent en PPR. Il propose ainsi des modèles de documents administratifs, mis à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires, il apporte son conseil régulier en fonction de chaque situation et participe à des réunions tripartites.

Le Centre de Gestion 17, dans le cadre de la PPR, conseille également l'agent sur les démarches à suivre durant sa préparation au reclassement. Il propose des outils, des ateliers collectifs, et des points mensuels.

En fin de PPR, le CDG 17 peut accompagner l'agent vers un poste externe, notamment grâce aux offres mises en ligne sur note site Emploi-Territorial.fr, ou au sein du service Remplacement, pour des missions temporaires.

À noter : pour toutes questions relatives à la carrière et à la PPR, l'agent doit en priorité contacter son employeur. Exceptionnellement, s'il contacte le CDG, il est alors nécessaire de mettre l'employeur en copie.

FOCUS DU MOIS

Les formations hors-CNFPT

Durant votre année de PPR, vous allez réaliser des formations, principalement auprès du CNFPT. Néanmoins, il existe d'autres organismes proposant des formations payantes, qui seront soumises à l'acceptation du devis par votre employeur.

Quels organismes ? S'il existe de nombreux organismes, notamment en ligne, les centres de formation locaux à consulter peuvent être SOLURIS, le CIPECMA, Hommes et Savoirs sur Royan, le GRETA, l'AFPA, l'Université, ...

Le saviez-vous ? Des aides financières du FIPFHP sont disponibles pour les formations d'un agent en PPR, avec un plafond de 10 000 euros. Pensez-bien à en informer votre employeur ! Le CDG 17 peut vous aider à réaliser ce dossier de subvention.

À noter : Le temps de trouver la formation et son financement, il est plus raisonnable d'envisager des formations de quelques semaines/mois, et d'en réaliser plusieurs durant la PPR.

PROCHAIN ATELIER PPR

Mardi 11/02/2025—14h30

[Cliquez-ici pour le lien TEAMS](#)

Merci de prévenir en cas d'absence

CNFPT

Le Fun-MOOC « Les concessions » est ouvert à l'inscription.

Il débutera le 10 mars 2025.

[Inscrivez-vous !](#)

Formations

En complément du [catalogue de formation du CNFPT](#) disponible en ligne, il existe des plans de formations dits « intra », pour les communes d'une CDC/CDA. Parlez-en à votre employeur !